



NOUS *vous* SOUTENONS

Vous cherchez de nouvelles
façons de servir vos clients
en toute sécurité?
Nous sommes là pour vous.

L'offre de rabais sur une marmite de Campbell's sera en vigueur du 1 août 2020 au 31 juillet 2021. Les remboursements applicables sur les achats d'une marmite pour la soupe seront de 3 \$ par caisse de n'importe quelle soupe surgelée ou n'importe quel plat cuisiné en bac Campbell's^{MD}.

Le remboursement maximal sera équivalent au prix d'achat avant taxes de votre marmite (jusqu'à concurrence de 700 \$). Seules les factures des soupes surgelées ou des plats cuisinés en bac Campbell's seront admissibles au rabais sur une marmite. L'offre est valide du 1 août 2020 au 31 juillet 2021.

ENVOYER MON RABAIS À (écrire en caractères d'imprimerie)

NOM DE L'ENTREPRISE		NOM DE LA PERSONNE	
ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
TÉL	FAX	ADRESSE DE COURRIEL	
DISTRIBUTEUR	REP CAMPBELL		
EQUIPEMENT ACHETÉ	DATE D'ACHAT	MONTANT DE REMISE	

* CONDITIONS

Cette offre est réservée uniquement aux exploitants de services alimentaires indépendants. Elle n'est pas destinée aux distributeurs, aux chaînes ou aux comptes sous contrat.

Veillez soumettre une copie de la facture d'achat de l'équipement et de toutes les factures d'achat de produits Campbell's admissibles, accompagnées du « formulaire d'offre de remboursement » dûment rempli à :
Offre de remboursement sur l'équipement pour services alimentaires de Campbell's, C. P. 39, Brampton (Ontario) L6V 2K7
ou par courriel à solutions@campbellsfoodservice.ca.



Visitez campbellsfoodservice.ca pour d'autres informations sur nos produits.  